

**Approbation des plans de constructions militaires  
dans le cadre de la procédure simplifiée d'approbation des plans  
en vertu de l'art. 22 OAPCM<sup>1</sup> concernant les pistes transversales  
pour TML et artillerie, place d'armes de Bure**

du 6 septembre 2000

---

Se basant sur la demande de l'Office fédéral des exploitations de Forces terrestres (OFEFT) du 6 juillet 1998, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé la construction des pistes transversales pour TML et artillerie, place d'armes de Bure, sous certaines charges.

*Notification*

La décision sera adressée directement aux participants à la procédure. Elle est à disposition pour consultation auprès des administrations communales de Bure, 2915 Bure, de Courchavon, 2922 Courchavon, de Courtemaîche, 2923 Courtemaîche, et de Fahy, 2916 Fahy pendant les heures d'ouverture, durant la période de réclamation.

*Voies de recours*

Un recours de droit administratif peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM<sup>2</sup>).

19 septembre 2000

Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports

<sup>1</sup> Ordonnance concernant l'approbation des plans de constructions militaires (RS **510.51**)  
<sup>2</sup> Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (RS **510.10**)

## **Approbation des plans de constructions militaires concernant les pistes transversales pour TML et artillerie, place d'armes de Bure**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.09.2000
Date	
Data	
Seite	4502-4502
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 837

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.